

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE L'EST

LA HERLIÈRE

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI ADOPTÉ LE 10.12.20

Dossier réalisé avec le bureau d'études :



Échelle : 1/7500ème



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AYESNES-LE-COMTE

03.21.220.200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limite communale
 - Cimetière
 - Emplacement réservé
 - Cavité
- Périmètre à risque d'effondrement de cavité**
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Limites de zones**
- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-village anciens
 - Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
 - IAUE : Zone à urbaniser à vocation économique
 - A : Zone agricole
 - N : Zone naturelle

- Éléments à protéger**
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
 - Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole
 - Élément de patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : linéaire végétalisé
 - Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : mare

- Installations agricoles**
- Installation agricole classée
 - Installation agricole non classée

Éléments de patrimoine		Emplacements réservés	
Numéros	Désignation	Numéro	Désignation
1	Calvaire	1	Aménagement voirie
2	Eglise Saint-Jean	2	Aménagement d'espaces publics
3	Plaque commémorative	3	Extension cimetière
4	Monument aux morts	4	Parking cimetière
5	Cimetière militaire	5	Citerne incendie
6	Statue de Saint Etton	6	Bassin de rétention
			Bénéficiaire
			Surface (m²)
			Commune
			140.11
			183.38
			719.53
			226.68
			323.46
			2327.17

WARLINCOURT-LES-PAS

GAUDIEMPRE

SAINT-AMAND

HUMBERCAMP

POMMIER

LA CAUCHIE

BAILLEULMONT

BAVIN COURT